

# NOUVELLES IMPORTANTES!



## LE FAIT DE RECEVOIR DE L'AIDE SOCIALE DIMINUERA-T-IL MES CHANCES D'OBTENIR UNE CARTE VERTE OU DE DEVENIR CITOYEN DES ÉTATS-UNIS ?

### Voici ce que disent les Services américains de l'immigration et de la citoyenneté:

#### Si vous n'avez pas encore de carte verte

😊 Vos chances d'obtenir une carte verte ne seront pas diminuées si vous, vos enfants ou d'autres membres de votre famille bénéficiez des programmes suivants:

- **Services de santé**, tels que: Medicaid, NJ FamilyCare, WIC, soins prénataux, ou autres soins médicaux gratuits ou à faible coût
- **Programmes alimentaires**, tels que: bons de nourriture, WIC, cantine scolaire et autres formes d'aide alimentaire
- **Autres programmes qui ne versent pas d'allocations**, tels que: logements sociaux, secours aux sinistrés, services de garderie, formation professionnelle, bons de transport

☹ Il est possible que vous ayez du mal à obtenir votre carte verte plus tard, uniquement si:

- **Vous, vos enfants ou les membres de votre famille, touchez des allocations**, telles que: de l'assistance temporaire pour les familles dans le besoin (Temporary Assistance For Needy Families – TANF), des revenus complémentaires de secours (Supplemental Security Income – SSI), ou des prestations d'aide générale (General Assistance – GA)
- **Vous habitez dans une maison de retraite et de soins ou un autre établissement de soins à long terme** subventionné par Medicaid ou d'autres fonds du gouvernement

## Si vous avez déjà une carte verte

**Vous ne pouvez pas perdre votre carte verte si vous, vos enfants ou d'autres membres de votre famille:**

- **Bénéficiez de services de santé tels que Medicaid ou NJFamilyCare, de programmes alimentaires et d'autres programmes qui ne versent pas d'allocations**
- **Touchez des allocations sociales**
- **Recevez des soins à long terme subventionnés par le gouvernement**

**Mais il est possible que vous ayez un problème:**

- Si vous quittez les É-U pendant une période de plus de quelques mois continus et vous avez touché des allocations sociales ou bénéficié de soins à long terme
- OU dans des cas extrêmement rares, si vous avez touché des allocations sociales ou bénéficié de soins à long terme pendant les cinq premières années de votre séjour aux É-U, pour des raisons (p. ex. une maladie ou un handicap) qui existaient avant votre arrivée sur le territoire américain

## Si vous êtes réfugié ou ayant droit à l'asile

**Vous pouvez recevoir n'importe quelle aide sociale, y compris des allocations et des soins de santé tels que Medicaid ou NJFamilyCare, des programmes alimentaires et des programmes qui ne versent pas d'allocations, sans que cela nuise à vos chances d'obtenir une carte verte.**

**La citoyenneté américaine ne peut pas vous être refusée pour avoir bénéficié légalement de prestations sociales, y compris de versements d'allocations, de services de santé tels que Medicaid ou NJFamilyCare, de programmes alimentaires et de programmes qui ne versent pas d'allocations.**

## Si vous voulez parrainer un parent

**Le fait de bénéficier de prestations sociales, y compris des allocations, des soins de santé tels que Medicaid ou NJ FamilyCare, des programmes alimentaires et des programmes qui ne versent pas d'allocations, ne devrait pas vous empêcher de parrainer votre parent.**

Mais vous devrez prouver que vous ou votre co-parrain avez des revenus suffisants pour subvenir aux besoins de ce parent.

**Les membres de la famille n'ont pas à fournir leurs propres numéros de sécurité sociale quand ils font une demande de couverture médicale pour leurs enfants.**

**Les informations fournies sur le formulaire de demande sont confidentielles et ne seront pas révélées.**

**NJ FAMILY CARE**

Affordable health coverage. Quality care.

**1-800-701-0710**

TTY: 1-800-701-0720